

tallins et volcaniques. Thèse de doctorat d'Etat, Université Paris I, 1983, 2 tomes.

VALADAS B., 1988 — Les bassins-versants du massif du Goulet: des espaces fonctionnels et structurants. *Etudes méditerranéennes*, 1988, 12, pp. 199-208.

VAN VLIET-LANOË B., VALADAS B., 1983 — A propos des formations déplacées des versants cristallins des massifs anciens: le rôle de la glace de ségrégation dans la dynamique. *Bulletin des associations françaises d'études quaternaires*, 1983, n° 4, pp. 153-160.

WAREMBOURG F., 1969 — Sur la dynamique des sols dans les Cévennes méridionales siliceuses. Une séquence évolutive altitudinale dans le massif de l'Aigoual. Thèse de sciences, Université de Montpellier, 1969.

Deux gestionnaires pour une forêt: de la tactique au débat de fond

par
Raphaël LARRERE, Olivier NOUGAREDE et Denis POUPARDIN*

*Des missions et des contraintes différentes pèsent sur les activités de l'Office national des forêts et du Parc national des Cévennes. Présentant les rapports qui se sont noués entre les deux organismes, ce texte tente de saisir, au-delà des conflits de compétence et des divergences de points de vue, ce qui semble en fin de compte structurer les débats sur les objectifs de la gestion forestière: l'opposition de deux représentations savantes de la nature. Que serait la forêt de l'Aigoual sans pratiques sylvicoles? ***

La forêt domaniale de l'Aigoual est le fruit des efforts, de la sollicitude, du savoir-faire et du savoir des agents de l'administration des Eaux et Forêts ainsi que de leurs successeurs de l'Office national des forêts (O.N.F.).

A la fin du XIX^e siècle, les forestiers ont délimité les périmètres de Restauration des terrains de montagne (R.T.M.). Ils ont acquis les terres avec les crédits qui leur furent alloués dans le cadre de la loi de 1882. Ils ont créé des pépinières, expérimenté les méthodes de reboisement, installé des arboretums, dirigé les chantiers de plantation, supervisé la mise en place d'une infrastructure routière et d'ouvrages de génie civil. Plus tard, ils ont mis au point les aménagements, surveillé les séries domaniales et martelé les coupes. Ainsi, des environs de 1880 aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, l'Aigoual fut leur domaine incontesté. Depuis lors, peu à peu, ils ont dû tenir compte de la présence, des intérêts, des aspirations et des prérogatives d'autres acteurs.

Les coupes d'amélioration et de régénération sont réalisées, après vente des bois sur pied, par des exploitants forestiers de la région. S'ils tiennent à vendre les lots qu'ils ont martelés, et donc à réaliser les opérations culturales nécessaires à la reproduction du peuplement, les forestiers doivent

* I.N.R.A.-E.S.R., 63-65 boulevard de Brandebourg, 94200 Ivry-sur-Seine.

** Toutes les citations figurant en italique dans le texte et ne renvoyant pas à une référence bibliographique sont des extraits d'entretien.

prendre en considération les intérêts de ces entrepreneurs, seuls à même d'exploiter les coupes, de constituer des lots homogènes de bois, de les commercialiser ou de les transformer.

Ensuite, si l'Aigoual est depuis longtemps un territoire de chasse et, depuis l'aube du XX^e siècle, un lieu touristique, il s'est trouvé investi au cours des trois dernières décennies par un nombre croissant d'usagers: chasseurs bien entendu, mais aussi randonneurs, cavaliers, cueilleurs de champignons, adeptes du ski de fond et du ski alpin en hiver, promeneurs des dimanches et pique-niqueurs de la belle à l'arrière-saison. Les forestiers sont désormais tenus de faire en sorte que le massif puisse accueillir ces divers usagers dont les aspirations sont différentes, sinon contradictoires. Ils doivent aussi vérifier que leurs comportements ne nuisent pas aux peuplements.

Enfin, depuis 1970, la forêt domaniale est incluse dans la zone centrale du Parc national des Cévennes (P.N.C.). Si les activités forestières - au même titre que les activités agricoles, pastorales et cynégétiques - y sont autorisées, elles sont, en principe, soumises à réglementation, afin de n'aller point à l'encontre des objectifs du nouvel établissement public. Le Parc dispose ainsi, du moins en théorie, d'un droit de regard sur la gestion des peuplements forestiers. A la confrontation entre l'O.N.F. et les exploitants, aux conflits sporadiques qui opposent différents usagers du massif de l'Aigoual, s'ajoute désormais un débat entre deux institutions, dont les missions diffèrent, dont les compétences se superposent et dont les points de vue, parfois, divergent.

En quelques trente années, une gestion incontestablement maîtrisée par la seule administration forestière a laissé place à une gestion qui suppose négociations et transactions entre l'Office et le Parc, entre ces deux institutions condamnées à s'entendre et les autres acteurs: collectivités locales, résidents, exploitants forestiers, chasseurs et usagers.

La concurrence entre les deux établissements publics autorise un jeu complexe des acteurs concernés par la mise en valeur ou par la simple fréquentation de la forêt. Ainsi telle catégorie, pour faire valoir ses droits, défendre ses intérêts, peut tenter de jouer le Parc contre l'O.N.F., ou l'inverse... et, bien souvent, lorsque les deux établissements publics n'ont pas exactement le même point de vue, le double jeu permet de s'octroyer la plus grande marge de liberté.

Notre propos n'est pas, ici, d'analyser la manière fluctuante dont s'articulent ces stratégies et ces tactiques, mais de dégager, au-delà des anecdotes, la logique qui préside à l'action des deux gestionnaires institutionnels, compte-tenu de leur mission et de l'espace de liberté dont ils disposent. Pour ce faire, avant même d'évoquer les questions en litige ou en suspens, il faut schématiquement brosser un tableau des rapports qui se sont noués entre le Parc et l'Office. Nous voulons, ce faisant, expliciter les circonstances d'un dé-

bat, pour mieux en saisir les enjeux; plus encore, nous espérons montrer que ces enjeux ne sauraient se réduire à des rapports de pouvoir entre institutions concurrentes.

Plus qu'un conflit de compétences...

Rien, en principe, n'échappe, en forêt domaniale, à l'autorité de l'Office: le traitement des peuplements, aussi bien que la gestion de la faune, l'accueil du public ou l'entretien des sites archéologiques. Or, en principe, le Parc a, sur l'ensemble de la zone centrale, un pouvoir de contrôle. Il ne saurait accepter que les forêts domaniales échappent à son autorité. Leurs plans d'aménagement doivent lui être soumis pour avis. Il peut y interdire ou réglementer (comme dans toute la zone centrale) la circulation, la construction d'infrastructures et d'équipements, voire même certaines pratiques (chasse, cueillettes, sports...).

Ainsi, la situation institutionnelle inédite produite par la création du Parc a engendré un "conflit de compétences", qui ne fut nullement évité par la nomination d'agents du corps des ingénieurs du génie rural des eaux et forêts (I.G.R.E.F.) à certains postes clef du nouvel établissement public. Si les services locaux de l'Office, comme ceux des autres administrations, sont conduits à prendre en considération les objectifs du Parc, leurs procédures d'intervention demeurent inchangées. S'accorderaient-ils avec le Parc sur les principes, les intérêts qu'ils ménagent par la force des choses, les habitudes de pensée de leurs agents, n'en sont pas pour autant modifiées. Lorsqu'elles s'éloignent par trop des démarches ordinaires, les décisions prises en accord avec le Parc se trouvent déjouées dans les arcanes administratives, oubliées sur le terrain. Les exemples ne manquent guère... et ils portent sur des détails. Chacun rusant, plus ou moins consciemment, pour ne rien changer à ses habitudes, la crainte des responsables du Parc est de voir les décisions patiemment négociées au sommet, annulées en pratique, par l'accumulation d'une multitude de minuscules transgressions.

Néanmoins, depuis la création du Parc, ses relations avec l'Office ont évolué et l'on se plaît de part et d'autre à relever les convergences. Tel responsable de l'Office déplore "Les malentendus, les susceptibilités des premières années... nous avons compris que nous avons tout intérêt à nous entendre avec le Parc, et le Parc avec nous. Nous sommes des biologistes... et nous avons la même conception des choses". Nos enquêtes auprès des agents du Parc confirment qu'ils partagent ce point de vue: "Il n'y a pas de divergence de principe avec les forestiers".

De part et d'autre, on se révèle convaincu que les désaccords, quand ils se font jour, ne sont pas dans l'ordre des choses. On les considère comme

des "bavures", à la fois inévitables, déplorables, mais sans importance. S'il faut faire avec, il convient de n'en point trop tenir compte, faisant confiance au temps, pour qu'advienne enfin une collaboration sans anicroches. Ainsi les responsables nous expliquent qu'il n'y a pas de divergence "au sommet" mais que les rares difficultés viennent d'agents de terrain trop zélés ou au contraire, peu soucieux d'accepter un surcroît de travail, une modification de leurs habitudes, pour tenir compte des objectifs de leurs collègues. Discours symétrique inverse des gardes du Parc et de l'Office : à les écouter, on finit toujours par s'accommoder sur le terrain mais "C'est au sommet qu'il y a des problèmes, pour des raisons de préséances". Quoi qu'il en soit, ces deux discours indiquent assez que nul n'est prêt à assumer la responsabilité du moindre désaccord. De telle sorte que ces deux appréciations contradictoires reflètent assez bien la réalité : à tous les niveaux hiérarchiques, on veut s'entendre, mais on n'y parvient jamais tout à fait. C'est, qu'au-delà de toutes les raisons qui poussent les agents de l'Office et du Parc à se rapprocher, au-delà de leur volonté manifeste de régler à l'amiable les conflits de compétence, subsistent des causes qui les séparent, et qui tiennent à la fois à l'histoire et aux missions des deux établissements publics.

...Un conflit d'héritage

Dans un précédent article (1), nous avons montré comment l'Aigoual est devenu un haut lieu de la R.T.M., son reboisement, une épopée, et son "inspirateur", Georges FABRE, un héros. En cette forêt domaniale, le Parc ne peut être considéré par les forestiers de l'Aigoual que comme un invité, dont on sollicite l'avis pour parachever l'œuvre forestière. Si elle fut jamais contestée, cette revendication de préséance, est désormais admise par tous les agents du Parc. Encore fallait-il que les choses soient claires, pour qu'une collaboration s'engage entre le maître de céans et ses hôtes.

Un litige subsiste néanmoins entre le Parc et l'Office. Il porte moins sur les droits respectifs des deux établissements que sur l'appréciation de l'héritage.

Pour les forestiers, le massif de l'Aigoual, c'est une œuvre dont ils sont fiers, à juste titre. C'est le théâtre d'une geste exemplaire. Pour le Parc, qui n'hésite jamais à rendre hommage aux forestiers de l'état des lieux, ce n'est qu'un des sous-ensembles du périmètre où il doit expérimenter une manière de concilier développement et protection de la nature, pas celui où il intervient le plus et pas obligatoirement le plus important à ses yeux.

Il a donc été facile au Parc de ménager la susceptibilité des forestiers, mais difficile de partager leur point de vue. Bien plus, dans cette zone où ils se

(1) Cf. bibliographie O. NOUGAREDE, G.-R. LARRERE, D. POUPARDIN - 1985.

heurtent, sinon à l'hostilité, du moins à la méfiance de nombreux habitants, les agents du Parc estiment n'avoir reçu en partage, que les frustrations de la population. L'argumentation revient dans de nombreux discours. A la charnière des XIX^e et XX^e siècles, les Cévenols furent dépossédés par l'administration forestière de leurs territoires de parcours, partiellement même de leurs terres labourables. La création des périmètres de R.T.M., l'attribution du sol et le reboisement n'ont pas uniquement modifié le paysage ; ils ont bouleversé le mode de vie des habitants. Sans doute les forestiers ont-ils fini par se faire accepter. Ils se sont entendus avec les notables, ils ont, pendant longtemps, offert des ressources complémentaires aux résidents. Plus tard, ils ont admis les pratiques de chasse traditionnelles, "fermé les yeux" sur tous les braconnages, ménagé, autant que faire se pouvait, les intérêts et les susceptibilités des habitants, des usagers.

Néanmoins, quelques 15 000 hectares ont échappé au contrôle de la population locale. Cette dépossession, n'en doutons pas, a laissé des traces dans la mémoire collective, ne serait-ce qu'une certaine détermination des Cévenols à ne plus se laisser dessaisir de ce qui leur est resté.

Or, l'évolution de la mise en valeur agricole a été telle que, ni le développement des services et des activités touristiques, ni l'apport (décroissant pour la population locale) des revenus forestiers, ni même l'agrément de la chasse n'ont enrayer l'émigration. De moins en moins nombreux, de plus en plus démunis, les Cévenols, depuis une trentaine d'années, parviennent difficilement à maîtriser le territoire hors du domaine de l'Etat.

Dans ce contexte de "déprise agricole", le pays s'est trouvé investi par un nombre croissant de résidents secondaires (acquéreurs de bâtisses et de parcelles), de reboiseurs privés, de touristes, de chasseurs (habitants des bourgades alentour). Ne pouvant plus revenir sur la dépossession du siècle passé, incapables de mettre en valeur l'ensemble de l'espace agro-pastoral résiduel, "colonisés par les résidents secondaires", "envahis par les estivants", dérangés par les promeneurs et les cueilleurs de champignons..., les "gens du lieu" ont trouvé dans la création du Parc une occasion d'exprimer leur ressentiment : le Parc n'est-il pas venu contrôler le peu de liberté qui leur restait encore ? Sa création leur offre un prétexte, à la fois indiscutable et exemplaire, pour se manifester, dans un rôle de victime innocente, pour se regrouper contre une partie adverse dont le seul objectif serait, à leurs yeux, de parachever l'histoire d'une dépossession.

A en croire une telle argumentation, l'Office se serait attribué l'actif de l'héritage des Eaux et Forêts, ne laissant au Parc que les dettes à payer.

Sans doute y a-t-il transfert sur le Parc, de frustrations dont il n'est pas la cause. Mais, s'il en est ainsi, c'est que sa présence même ne correspond pas à l'image que les Cévenols se font de l'Aigoual.

PARC NATIONAL DES CÉVENNES

L'économie cévenole, au cours du XIX^e siècle avait été fortement perturbée par la maladie du bombyx, suivie du déclin de l'utilisation de la soie naturelle dans l'industrie textile. Pour comble de malheur, la maladie de l'encra avait détruit de nombreux châtaigniers, compromettant ainsi la subsistance des habitants. Les gens de l'Aigoual subirent les contre-coups de ces crises. Pour les plus démunis d'entre-eux, les occasions d'embauche se firent rares dans la basse Cévenne séricicole et même dans le vignoble languedocien atteint par le phylloxera. Intervient alors, sur les Hautes Terres, cette crise du pastoralisme que l'on repéra dès la fin du Second Empire dans toutes les régions de montagne. L'importation de laines australiennes avait avili le prix des toisons, ruiné l'artisanat textile des Cévennes. Les régions de plaine avaient mis en œuvre un élevage intensif dont les agneaux blancs, sélectionnés pour la boucherie, concurrencèrent, sur les marchés urbains, les moutons gris des troupeaux montagnards. Les transhumants montèrent moins nombreux sur les estives de l'Aigoual et de Lingas. Ressources déclinantes pour les hameaux et, pour les propriétaires des grands domaines, revenus sans rapport avec le capital que représentaient leurs bien-fonds. Dans ce contexte, Georges FABRE, par une interprétation audacieuse de la loi, négocia les périmètres de R.T.M., obtint des crédits, acquit à bon prix des propriétés que leurs détenteurs furent souvent trop heureux de lui vendre. Quant aux paysans, ils finirent par se laisser convaincre. FABRE embauchant hommes, femmes et attelages dans ses pépinières et ses chantiers de reboisement, manifestait une volonté de conforter la situation des résidents.

Il sut leur faire partager son espoir d'assurer, sur une forêt productive, l'avenir économique du pays comme sa conviction du caractère d'utilité publique des travaux engagés. Il parvint enfin à faire croire aux Huguenots des Cévennes, qu'en reboisant, ils reconstituaient le paysage qui avait été celui de l'Aigoual dans les siècles passés, celui de ce désert où s'étaient réfugiés les Camisards. FABRE était lui-même convaincu que la "vocation" de l'Aigoual avait été la forêt. Aux temps héroïques, le pays était couvert de bois que les maîtres de forges, les verriers et les charbonniers ont surexploités aux XVIII^e et XIX^e siècles, alors que des transhumants trop nombreux ont dévasté les sous-bois. Reboiser, c'était donc restaurer le décor du haut-lieu de la lutte pour "la liberté de conscience".

L'œuvre des forestiers s'inscrivait ainsi dans la nostalgie d'une époque héroïque et dans la continuité d'une lutte. La sanction disciplinaire dont FABRE fut victime en 1908 le fit alors entrer de plain-pied dans le panthéon des figures tutélaires de la Cévenne protestante (à la suite de CASTANET, chef Camisard de l'Aigoual, qui était garde-forestier...).

A l'inverse, malgré l'appui du Club Cévenol et "celui des pasteurs", le Parc n'a pu se prévaloir de la même tradition : le simple fait qu'il soit chargé de "protéger la nature" s'inscrit en faux contre la représentation que les Cévenols se font des Cévennes (et de l'Aigoual en particulier). Quelle nature y a-t-il à

DEUX GESTIONNAIRES POUR UNE FORÊT

protéger ici ? Dans la zone centrale du Parc il n'y a pas de "nature", mais "une campagne" mise en valeur par des paysans, par quelques transhumants ; une forêt, que tous ont contribué à installer sous la direction de l'administration ; des châtaigneraies, que les Cévenols ont cultivées du XV^e au XIX^e siècle. La flore présente-t-elle des caractères originaux par rapport à celle des autres régions de moyenne montagne ? Non ! Quant à la faune, elle est banale : ours, loups et cerfs ont disparu depuis longtemps et, pour les paysans, il y a toujours trop de sangliers et de renards. S'il y a quelque chose à protéger en Cévennes, c'est peut-être un paysage, un paysage façonné par des générations de Cévenols, complété par les "Eaux et Forêts". C'est surtout une culture, une "civilisation". Une civilisation menacée par les difficultés économiques de la population résiduelle, mais qui "plonge ses racines dans la Bible et dans la lutte pour la liberté de conscience". Il n'y a donc lieu ni de protéger la "nature" ni d'imposer, au nom d'un intérêt général sans légitimité, des contraintes aux habitants et aux propriétaires.

Si la reforestation de l'Aigoual a donné un visage à la manière indécise dont les Cévenols se représentaient, au XIX^e siècle, le "désert camisard", la création d'un périmètre d'espace naturel "sous surveillance" heurte l'image qu'ils s'en font désormais. Aussi, tout le récit de l'Aigoual, terre de liberté, est-il appelé à la rescousse pour déconsidérer la légitimité du Parc. On n'hésite pas à confier qu'il "ne pourra jamais imposer sa loi sur l'Aigoual : ce que Louis XIV et les Boches n'ont pu acquiescer par les dragonnades et par la force armée ne sera pas obtenu sans résistance par le Parc... les Huguenots, ils se sont battus pendant cent ans..., nous nous battons aussi pour conserver notre liberté de conscience". Faisons la part de l'emphase ; remarquons que nul ne conteste aujourd'hui la "liberté de conscience" des héritiers des Camisards... Néanmoins, reconnaissons dans de tels discours un indice : l'opposition locale au Parc relève autant, et même plus, de considérations d'identité que de la défense d'intérêts matériels ou du transfert, sur le bouc émissaire, de frustrations dont il n'est pas responsable.

Cette situation, particulière aux Hautes Terres cévenoles, conditionne les relations de l'Office et du Parc. Parce qu'elle est localement contestée, la légitimité du Parc ne lui vient que de la loi. D'où sa tendance à privilégier, en ce lieu, les procédures réglementaires au détriment des démarches incitatives. Parce qu'il est confronté à une opposition minoritaire (mais déterminée) et à une mauvaise volonté (bien plus largement partagée), le Parc est contraint de ménager les intérêts des élus qui font partie de son conseil d'administration. A l'inverse, l'Office, dont la légitimité est mieux assurée aux yeux des habitants, est en mesure de défendre avec plus de vigueur son point de vue vis-à-vis des collectivités locales, mais tenté, pour ne point ternir son image, de faire preuve de souplesse à l'égard des riverains et des usagers de la forêt domaniale.

Il apparaît ainsi, dans les enquêtes que nous avons conduites, que les agents du Parc soupçonnent volontiers les forestiers de "fermer les yeux" sur les

infractions des locaux "pour se faire bien voir de la population". Réciproquement bien des agents de l'Office soupçonnent le Parc de multiplier d'autant plus les mesures réglementaires qu'il n'est pas en mesure de résister aux désirs des notables. L'obstacle significatif à la collaboration sans arrière-pensée, que chacun appelle de ses vœux, tient donc moins à la superposition des domaines de compétence qu'à ce legs de l'histoire : forêts et forestiers ont été intégrés dans le paysage des Cévennes et le Parc n'y est pas encore admis.

Mais en-deçà ou au-delà de ces enjeux symboliques, le Parc et l'Office doivent s'accorder pour gérer la forêt domaniale.

De la gestion des ressources ligneuses à une gestion écologique ? Vers une compréhension mutuelle

Si les forestiers ne sont pas les "productivistes" que fantasment volontiers les protecteurs de la nature, s'ils prennent en considération d'autres missions que celle de fournir des matières premières aux industries du bois, s'ils se préoccupent ainsi de l'accueil du public, s'ils ont à cœur de faire en sorte que la forêt protège les pentes de l'érosion et régularise le débit des cours d'eau... ils sont, par la force des choses, contraints de perdre le moins d'argent possible. En une époque où le libéralisme règne sans partage sur les discours comme dans les esprits des politiciens et des hauts fonctionnaires, l'Office est sommé d'être rentable. La rigueur budgétaire ne lui accorde d'ailleurs guère d'espoir d'obtenir des moyens supplémentaires si ce n'est au nom d'un objectif économique crédible.

Les forestiers de l'Aigoual sont soumis à des exigences contradictoires. S'ils veulent obtenir des crédits de leur direction générale, ils doivent, sacrifiant à la mode, tenir le discours de la productivité et de la rentabilité. Mais, confrontés sur le terrain au Parc et à ses objectifs de protection de la nature, ils doivent lui tenir un tout autre langage. Situation délicate, même si les agents de l'Office sont passés maîtres dans l'art de justifier leurs actions dans des registres de discours différents.

En fait, leur objectif prioritaire est de "transmettre l'héritage" qu'ils ont en charge et que leurs prédécesseurs ont constitué à grands frais.

Il s'agit pour eux, avant tout, d'assurer à long terme et, sur toute la superficie des anciens périmètres de R.T.M., la régénération des peuplements. Ils savent qu'ils ne pourront jamais parvenir à ce résultat s'ils ne valorisent pas bien leurs coupes. Ils craignent, faute de ressources, de ne pouvoir faire face aux interventions que nécessite l'état des peuplements. Ils se révèlent d'autant plus préoccupés de la "productivité" de ces peuplements qu'ils éprouvent des difficultés à commercialiser les lots de bois dans de bonnes conditions. Pour

autant, ils n'entendent sacrifier à des nécessités économiques conjoncturelles ni l'accueil du public, ni les "fonctions écologiques de la forêt", moins encore l'avenir du massif.

Les difficultés rencontrées par l'Office pour tirer parti du patrimoine forestier de l'Aigoual tiennent aux caractéristiques peu modifiables de la ressource : futaies de hêtres sur souches produisant des grumes de qualité irrégulière, futaies jardinées exigeant un travail de gestion coûteux, pour des coupes hétérogènes peu compatibles avec la tendance des exploitants à se spécialiser. Elles tiennent aussi à la morphologie de la région. Dans cette zone montagneuse, aux pentes souvent abruptes, au climat rude l'hiver, les coûts d'exploitation et de transport du bois sont élevés.

Bien qu'elles soient situées aux abords du massif, les sept scieries, et l'usine de déroulage, qui utilisent le bois d'œuvre de l'Aigoual ne peuvent guère faire bénéficier les grumes mises en vente par l'Office, d'une rente de situation. Protégées de la concurrence par les coûts de transport, elles se trouvent même en mesure d'acheter le matériau dont elles ont besoin au plus bas prix possible.

L'éloignement des usines de trituration, l'irrégularité de leur demande, l'organisation des circuits de commercialisation du bois de chauffage, conduisent enfin les exploitants à répercuter sur le prix d'achat des coupes qui en contiennent, les difficultés qu'ils éprouvent à valoriser — et souvent même à vendre — le bois de feu et le bois d'industrie (principalement le hêtre).

Pour la forêt domaniale de l'Aigoual, la valorisation des "petits bois" dépend de l'industrie de la pâte à papier. Très concentrés, les trusts papetiers (2) se sont répartis leurs aires d'influence. L'Aigoual est situé, pour le hêtre, dans la zone d'approvisionnement privilégiée de l'usine de Saint-Gaudens. Pour les résineux, il dépend de l'usine de Tarascon. Saint-Gaudens faisait partie du Groupement européen de la cellulose (G.E.C.) jusqu'en 1980, date de dépôt de bilan de ce trust (constitué en 1969, restructuré en 1971... et déficitaire à partir de 1977) (3). L'usine, depuis lors, a été reprise par la Cellulose du Rhône et d'Aquitaine (émanation de La Rochette Cenpat... dont dépend aussi l'usine de Tarascon). Le renouvellement de son appareil industriel doit lui permettre, maintenant, de fonctionner avec une capacité de 180 000 tonnes de pâte par an. Les difficultés financières du G.E.C., puis la restructuration industrielle de Saint-Gaudens ont eu pour résultat que la S.E.B.S.O. — centrale d'achat de l'usine — a suspendu ses acquisitions. Les exploitants forestiers qui lui fournissaient des rondins ont alors abandonné cette activité... ce qui a lourdement pesé sur le prix des coupes. Quant à la S.O.FO.EST, qui

(2) Il y en a sept pour toute la France.

(3) F. LEVEQUE et A. PEGURET : "Forêts et industries du bois. Structures et performances". Paris : Economica, 1988.

approvisionne l'usine de Tarascon, elle n'achète pas de manière continue sur l'Aigoual. Elle a ainsi suspendu ses approvisionnements au début des années 80, avant de les reprendre, ce qui a conduit certains exploitants à traiter avec la lointaine Cellulose du pin.

Si l'on peut espérer, qu'en atteignant leur régime de croisière (4) les deux usines qui dépendent de la C.D.R.A., offriront aux peuplements de la région un débouché plus stable que par le passé, rien ne permet de penser que le groupe ait la volonté de proposer aux exploitants, des prix plus attractifs. Comment résister, autrement, à la concurrence internationale ? Les procédés de fabrication de pâte les plus performants ont été conçus pour les grands ensembles industriels scandinaves et nord américains. Ils ne sont rentables et maîtrisables qu'à grande échelle. Lorsqu'on adopte de telles techniques, dans un pays comme la France, les frais d'exploitation et de transport de la matière première annulent les gains de productivité réalisés dans la fabrication (5). Le "top niveau" d'une usine de pâte chimique, par exemple, se situe, aujourd'hui, à la hauteur d'une production de quelques 400 000 tonnes de pâte par an. Au Canada, où la ressource est concentrée, une telle entreprise s'approvisionne sur un rayon de 150 km. Compte-tenu de la dispersion, et de l'irrégularité de l'offre, un rayon de 200 km suffit à peine à approvisionner une usine française d'une capacité de 150 000 tonnes de pâte par an. Le handicap des usines de pâte française est structurel, et, pour le compenser, une de leur stratégie est d'acquiescer la ressource au plus bas prix possible (6).

Résultant d'une situation difficilement modifiable, et sur laquelle les acteurs locaux ont peu de prise (état des peuplements, topographie de la région, stratégie des firmes papetières) les difficultés de mise en valeur des ressources forestières de l'Aigoual sont de nature structurelle.

Il n'est donc guère envisageable, à court et à moyen terme (sinon dans une conjoncture favorable, mais passagère), de voir se desserrer la contrainte financière qui pèse sur les activités de l'Office.

En fin de compte, les revenus de la forêt domaniale se révèlent insuf-

(4) L'usine de Tarascon a elle-même été modernisée grâce à une importante aide de l'Etat, à la fin des années 70.

(5) G.-R. LARRERE : "De la forêt à la poubelle, les trajectoires du papier" in Traverses "Le papier", n° 27/28-1983.

(6) Compte-tenu des reboisements réalisés sur les terres privées avec l'aide du F.F.N., dans toute la région sud-est du Massif central, on peut se demander s'il ne serait pas souhaitable d'y implanter une usine de pâte thermomécanique (technique mieux adaptée à la structure de la ressource française, puisque n'exigeant, pour être rentable qu'une capacité de 30 à 40 000 tonnes). Sous bénéfice d'inventaire des ressources disponibles et de leur coût de mobilisation, il n'y a rien d'impossible... si ce n'est que ce ne pourrait se réaliser sans l'accord des usines de Tarascon et de Saint-Gaudens... qui appartiennent au même groupe. Il s'avère, en effet, que "les firmes papetières ont toujours cherché à éviter le développement, dans leur principale zone d'approvisionnement, d'une concurrence sur la ressource en petits bois" (cf. F. LEVEQUE et A. PEGURET - op. cit.).

fisants pour financer les interventions que les forestiers estiment, eux-mêmes, nécessaires à l'amélioration de la gestion des peuplements, a fortiori pour financer la prise en considération d'objectifs d'intérêt général ne pouvant apporter aucune ressource supplémentaire à l'établissement public et commercial.

Le débat qui se poursuit à ce sujet, depuis plusieurs années, a permis aux responsables du Parc de prendre la mesure des contraintes économiques auxquelles l'Office est soumis. S'ils restent vigilants, les agents du Parc ne remettent pas en cause les aménagements de l'Office. L'heure n'est plus aux procès d'intention, mais à la prise en considération de la "bonne volonté" de l'Office et de ses difficultés financières. Les forestiers ne manquent, pour leur part, aucune occasion de réaffirmer qu'ils "aimeraient mieux faire s'ils en avaient les moyens".

Nul ne semble douter dorénavant de leur volonté de préserver la hêtraie et, autant que faire se peut, le jardinage des peuplements mélangés. S'ils ont eu quelques velléités de "trop miser" sur le sapin (et marginalement sur l'épicéa) à une époque où le réensemencement du hêtre s'avérait défailant, les forestiers, confrontés par endroit à une régénération envahissante du hêtre, entendent désormais préserver cette essence, soit dispersée, soit en bouquets.

Rassurés quant à l'avenir de la hêtraie et des futaies jardinées, les fonctionnaires du Parc ont été conduits à admettre, du moins à titre temporaire, certaines "transgressions" des forestiers. De nombreuses considérations militent, à leurs yeux, en faveur du maintien des pineraies, "forêts ouvertes", favorables à la faune, diversifiant, par leur seule présence, le paysage végétal. Ils se sont néanmoins convaincus qu'il est impossible d'obtenir une régénération spontanée de ces essences de lumière et que le seul moyen de préserver des pineraies serait d'effectuer une coupe à blanc et de semer — ou planter — en terrain nu. Ils admettent donc la conversion des pineraies en futaies mélangées (et ceci d'autant plus, qu'anticipant d'éventuelles critiques du Parc, l'Office a mis la pédale douce sur les coupes à blanc).

De même acceptent-ils, mais plus difficilement, l'implantation, dans les peuplements mélangés, d'essences exotiques. L'épicéa est présent depuis longtemps déjà. Si les forestiers ne manifestent plus guère d'enthousiasme à son sujet (l'épicéa est sensible à de nombreuses maladies phytosanitaires), ils ont fait valoir que, là où l'épicéa parvient à se régénérer, il est logique "de lui laisser ses chances". Enfin, reprenant à leur compte un argument des protecteurs de la nature (et des agents du Parc) en faveur de la diversité de la flore, les forestiers ont habilement justifié l'introduction, dans les stations qui s'y prêtent, du Douglas, du Cèdre, du Sapin de Nordmann. Si transgression il y a, elle se fait dans un objectif que nul écologiste ne songe à critiquer : la diversité (mais il est vrai que l'argumentation paraît à certains agents du Parc, pour le moins fallacieuse).

En retour, les forestiers se sont acclimatés aux objectifs du Parc. Conscients du caractère structurel des difficultés économiques de la mise en valeur du patrimoine forestier de l'Aigoual, les responsables locaux de l'Office savent qu'il ne suffirait pas, pour les contourner, d'intensifier leur production. Cela les rend, en fin de compte, plus réceptifs aux autres avantages procurés par la forêt. La fréquentation du public, la popularité de la chasse, des objectifs précis de protection de la nature, supposent, certes, "d'inventer une gestion multifonctionnelle du massif", mais permettent aussi de justifier le coût d'une telle gestion.

Dans un tel contexte, la présence du Parc est plus un stimulant qu'une contrainte. *"Le Parc nous oblige à ne pas faire au plus facile, explique un forestier. Certains pensent que ça irait mieux s'il n'y avait pas le Parc. Moi, je pense que si le Parc n'existait pas, il faudrait l'inventer"*. On peut s'autoriser du Parc et de ses "exigences" pour résister aux sollicitations des exploitants, pour justifier auprès de la hiérarchie de l'Office des dépenses improductives. Enfin, la prise en compte des objectifs de "protection de la nature et du paysage" invite les forestiers à inventer des méthodes de gestion qui fassent de l'Aigoual une "forêt à fonctions multiples". Aussi, selon notre interlocuteur, *"ce n'est pas tant ce que fait le Parc qui compte pour nous. C'est que, par sa présence, nous devons sortir de la routine et nous pouvons résister aux sirènes de l'usine à bois et travailler correctement"*.

Ainsi, en attendant d'avoir des ambitions plus vastes, les deux établissements publics s'accordent sur les orientations générales de la gestion forestière et peuvent se féliciter de leur collaboration. Les désaccords qui se font jour sur le terrain ne concernent, en général, que les modalités techniques de l'exploitation. Il est certain que bien des sujets de mécontentement du Parc seraient éliminés si l'Office avait les moyens (en hommes, en matériel, en crédits) de travailler en régie.

Le litige principal porte sur la voirie. Munis d'engins de plus en plus puissants et encombrants, les exploitants forestiers exigent que les parcelles leur soient accessibles; or, le Parc est hostile à ces travaux d'infrastructure routière. Il ne manque pas d'arguments pour vouloir limiter la desserte. La forêt domaniale de l'Aigoual est déjà bien pourvue de routes, chemins et pistes. Outre qu'ils modifient le paysage, les travaux routiers perturbent la faune. Les remblais détruisent la flore. L'adaptation de la voirie aux engins les plus lourds incite les exploitants *"à ne pas faire de détail, à industrialiser le travail d'exploitation; et la forêt elle-même en pâtit car ils ne respectent ni les jeunes plants, ni les touffes de régénération et quand un arbre empêche de manœuvrer, ils ne regardent pas s'il est bien martelé pour le couper"*. Enfin, quand ces chemins demeurent ouverts, les touristes, les promeneurs, les empruntent en voiture.

A de tels arguments, les forestiers n'ont à opposer que la nécessité dans laquelle ils se trouvent de tirer le meilleur parti de leurs coupes. Et l'on

— 172 —

verrait volontiers dans ces frictions au sujet de chemins et de pistes un exemple d'antagonisme entre objectifs économiques et volonté de protection, s'il n'y avait en jeu une question d'attribution des compétences. Cela tient à une imprécision dans les textes de loi (7). Enfin, les désaccords sur la voirie révèlent une divergence entre le Parc et l'Office: elle ne porte pas sur les objectifs productifs des forestiers, mais sur une autre de leurs missions: l'accueil du public. A l'inverse du Parc, l'Office estime qu'il n'est pas nécessaire, moins encore opportun, de limiter la fréquentation du massif.

Une pomme de discorde: le tourisme

Depuis longtemps l'Aigoual est un lieu touristique. Comme l'ensemble des Cévennes, il s'est trouvé depuis deux ou trois décennies investi par un nombre croissant d'usagers. Pour les citadins de Montpellier, de Nîmes, etc., la forêt de l'Aigoual est presque suburbaine. S'ajoutent, bien-sûr à eux, des visiteurs d'origine plus lointaine, dont le nombre va croissant avec le développement des stations du littoral. A la belle saison, montent sur l'Aigoual les promeneurs des dimanches, les amateurs de pique-nique et de brochettes, les joueurs de pétanque. Adeptes de randonnées pédestres, équestres ou cyclistes traversent un massif que les cueilleurs de champignons et les chasseurs investissent en automne. L'hiver, quelques pistes de ski alpin permettent aux citadins des villes les plus proches d'aller se mettre en jambe et des skieurs de fond sillonnent les sentiers forestiers.

L'existence du Parc, l'image de marque qu'il imprime à la région diversifient une fréquentation que justifie, depuis longtemps, l'attrait de la forêt et le point de vue que l'on a depuis l'Observatoire. Aux pratiques ludiques et sportives se combinent désormais un tourisme culturel et un tourisme de nature.

Face à ce déploiement multiforme des usages sociaux de la forêt, le Parc est dans une position délicate. D'une part, il ne peut qu'admettre une fréquentation touristique qui constitue un des atouts économiques de la région (peut-être le seul dans lequel croient encore les collectivités locales et, en tout état de cause, les élus qui siègent au conseil d'administration du Parc). De même ne peut-il que se féliciter que lui soit ainsi fournie une clientèle toute prête sur laquelle exercer sa mission pédagogique. Mais, d'autre part, le Parc se doit de préserver le paysage, de protéger la faune et la flore. D'où la nécessité de

(7) L'ouverture de voies d'accès et de pistes de débarras relève-t-elle des "travaux forestiers" ou des "travaux d'infrastructure"? Dans le premier cas, telle est l'interprétation que tend à donner l'Office, elle relèverait uniquement de la compétence de ce dernier, l'approbation du plan d'aménagement par le Parc présupposant celle des travaux forestiers nécessaires à la réalisation de ce plan. Dans le second cas, telle est l'interprétation des directeurs du Parc, chaque décision de création de chemin ou de piste, relève de l'autorisation du Parc.

— 173 —

PARC NATIONAL DES CÉVENNES

limiter cette fréquentation, de distinguer les bons et les mauvais usagers, de trouver les moyens de dissuader le public de s'adonner aux pratiques les plus dommageables et d'encourager, à l'inverse, les plus inoffensives.

La fréquentation touristique, l'Office au contraire s'en félicite. Si tant de gens fréquentent "sa" forêt, n'est-ce point une justification supplémentaire de l'œuvre forestière des reboiseurs du siècle passé? Si elle oblige à un travail de surveillance, la fréquentation de l'Aigoual est d'autant plus admise par l'Office qu'elle n'est guère préoccupante pour les peuplements. Aussi, les agents de l'Office se refusent-ils à interdire l'accès des pistes forestières aux véhicules privés. Beaucoup estiment que les craintes du Parc sont peu fondées. Ce que les forestiers redoutent par contre, c'est le ski alpin. Pour chaque télésiège, pour chaque piste, il faut faire une coupe dans le couvert. Trouées et éclaircies perturbent la gestion des parcelles qu'elles traversent, obligent à rectifier le plan d'aménagement prévu. Si l'on n'y prend garde, elles peuvent conduire à des reprises d'érosion. Il arrive enfin, selon leur orientation, qu'elles ouvrent la voie à des chablis. Une fois ces équipements mis en service, les skieurs n'hésitent pas à pratiquer hors-piste, en plein sous bois "ravageant, avec leurs carres, les régénérations de hêtres".

Ainsi le projet de Prat-Peyrot fut d'autant plus mal reçu par les forestiers qu'il conduisait les pistes au-travers de parcelles de hêtre mises en régénération depuis une cinquantaine d'années, où les résultats s'étaient fait attendre, mais avaient abouti à un rensemencement vigoureux.

Ils ne furent pas fermement soutenus, dans leur opposition, par le Parc. L'équipement ayant été approuvé, l'Office dut se contenter de négocier le tracé des pistes, de surveiller les travaux et d'aménager les abords. L'affaire jeta un trouble dans la collaboration entre les deux établissements publics. Mais elle permit aux forestiers de se poser en "protecteurs de la nature", plus conséquents même que ne l'avaient été, en l'occurrence, leurs collègues du Parc.

Sur l'Aigoual, il conviendrait selon les forestiers de promouvoir le tourisme estival. Donc, ne pas décevoir "ceux qui viennent pour la forêt et pour le paysage". Mais aussi profiter de la présence du Parc pour promouvoir toutes les formes de tourisme de nature. En hiver, mieux vaudrait enfin, toujours selon eux, miser sur le ski de fond: *"Le ski alpin, ici, n'est pas concurrentiel. Par contre, le ski de fond est tout aussi agréable et sportif sur l'Aigoual que dans les Alpes. Et il est bien moins dangereux. C'est un lieu idéal pour les familles. Les pistes forestières existent. Il suffit de les baliser. Le ski de fond, ça demande des équipements légers, discrets, peu coûteux. Comme les skis n'ont pas de carres, c'est bien moins agressif pour la flore que le ski alpin"*.

A l'argument du Parc selon lequel les skieurs de fond perturbent la faune, on rétorque: *"qu'il y a en hiver une migration altitudinale du gibier. Il des-*

— 174 —

DEUX GESTIONNAIRES POUR UNE FORÊT

cend là où il fait moins froid, où il y a moins de neige et plus à manger. S'ils suivent les pistes, les skieurs, ils dérangeront moins le gibier que les chasseurs et les cueilleurs".

S'ils s'encouragent de la sorte à résister à de futures tentatives d'équipement de pentes, les forestiers sont néanmoins inquiets. Ils sont convaincus que les collectivités locales persévéreront dans leur volonté de développer le ski alpin. S'ils espèrent convaincre leurs collègues du Parc, ils doutent que l'établissement soit en mesure de résister aux sollicitations pressantes des élus. Le risque serait grand effectivement (et de nombreuses réserves naturelles des Alpes se voient ainsi grignotées par des équipements supplémentaires) si l'on n'avait de bonnes raisons de douter que le développement des stations conserve quelque attrait à moyen terme (8).

Une autre pomme de discorde... la chasse

Savoir si le Parc parviendra, à terme, à concilier les activités cynégétiques et la protection de la faune est une question décisive. Un pari à gagner, dans le seul Parc national où la chasse est admise. La chasse est donc l'usage sur lequel le Parc a le plus rapidement affirmé son pouvoir de contrôle, défini une politique.

Contrairement à ce que les agents de l'Office se plaisent à dire aujourd'hui, les forestiers eurent jadis maille à partir avec les habitants de l'Aigoual, au sujet de la chasse. Depuis la création du Parc, l'Office s'est déchargé des problèmes de chasse. Désormais, c'est au Parc de contrôler les activités cynégétiques et de se trouver confronté aux conflits qu'elles suscitent.

Les objectifs du Parc, en ce qui concerne la chasse, sont clairs et leur bien-fondé ne saurait être mis en cause. Il s'agit de renforcer et de diversifier la faune, d'associer les chasseurs au contrôle des populations de gibier et de "réserver la chasse aux locaux". Le Parc prit, pour ce faire, des mesures appropriées.

Nul ne semble nier, à vrai dire, qu'elles aient été efficaces pour protéger la faune de façon générale, comme pour améliorer le potentiel cynégétique. La mise à la disposition de l'Association cynégétique — à laquelle peuvent adhérer tous les habitants des communes ayant au moins quelques hecta-

(8) Doté du plus vaste domaine skiable d'Europe, la France possède déjà le plus important parc de remontées du continent. L'investissement se poursuit à un rythme soutenu, supérieur à celui d'autres pays européens. Face à cette progression croissante de l'offre (et des équipements afférents), la demande stagne et tend même à décroître (cf. Service d'études et d'aménagement touristique de la montagne. Direction de l'industrie touristique. "Etude sur l'évolution des clientèles françaises et étrangères". 1988, 1 200 p.).

— 175 —

res en zone centrale — de sept vastes secteurs de chasse à incontestablement reçu l'appui, et des Fédérations départementales concernées, et des chasseurs de Florac ou de Valleraugue. Mais elle a quelque peu indisposé les habitants et les habitants de l'Aigoual. Ayant toujours chassé, seuls ou en battues villageoises, sur leurs terres et sur le domaine forestier, ils ont vu d'un assez mauvais œil leur territoire de chasse ordinaire en partie amputé par des réserves et le reste "envahi par les bourgeois et les commerçants de Florac". Les récriminations sont nombreuses.

Si l'on semble admettre la protection, que l'on espère temporaire (et que l'on sait fort bien contourner), de certaines espèces de gibier, les lâchers de cerfs, de moutons, de chevreuils sont assez mal perçus par les habitants de l'Aigoual. Sans doute, ces gibiers séduisent-ils les responsables des Fédérations départementales. Mais cette chasse ne concerne guère les "gens du lieu". Quand il ne s'agit pas d'oiseaux, c'est la battue qui les intéresse (peut-être parce qu'elle réactualise la "Société des hommes" (9)), pas l'approche individuelle.

Enfin, les agriculteurs se plaignent du trouble apporté par le gibier aux cultures et aux troupeaux, exagérant manifestement les dégâts qu'ils subissent, ne serait-ce que pour obtenir des indemnités.

De façon générale, les habitants, pour qui "chasser c'est être libre et se protéger des nuisibles", conçoivent mal que l'on puisse légitimer, et limiter, la chasse par la protection de la faune. Il ne voient, après tout, dans la constitution de l'Association cynégétique et dans la réglementation imposée par le Parc, qu'une tentative de "confisquer le droit de chasse" au profit des "bourgeois de Florac". Aussi, se sont créés, tant pour maintenir des avantages acquis que pour pouvoir rester entre soi, sept chasses aménagées qui, donnant libre cours (pour la plupart) à leur passion procédurière, ne cessent de polémiquer avec (et de plaider contre) le Parc et sa "mafia cynégétique" (10).

La contestation ouverte des chasses aménagées sera réduite, un jour ou l'autre, par mesure réglementaire ou par négociation. Mais il y a une dissidence clandestine, plus inquiétante car plus insaisissable, constante et rusée, celle du braconnage. Le braconnage est devenu, sur l'Aigoual, une sorte de sport de masse. Il ne s'agit pas seulement d'affirmer le droit de préserver des pratiques traditionnelles, de se procurer grives, chevreuils, sangliers. Il s'agit de faire un pied-de-nez au Parc.

Effet pervers d'une réglementation aux intentions louables, le braconnage embarrasse le Parc. Faut-il imposer la loi et réprimer les transgressions ? Oui, mais par quels moyens (les braconniers semblent fort bien organi-

(9) Cf. bibliographie A. YOUR'CH et V. PELOSSE, 1988.

(10) Formule utilisée, dans le compte-rendu d'un procès, par le bulletin de l'association "Solidarité caussenarde et cévenole".

sés) et à quel prix ? Faut-il n'intervenir que dans les circonstances les plus graves (chasse au chevreuil de nuit avec les phares des voitures) et, pour le reste, attendre que la fraction "éclairée" des chasseurs fasse elle-même la police ? Faut-il prendre patience et s'accommoder pour un temps d'une pratique qui porte certes un préjudice aux populations de gibier, mais ne met encore en péril ni les herbivores, ni les sangliers ?

On peut considérer le braconnage comme un scandale dans un périmètre où l'Etat a pour mission de protéger la faune. On peut, à l'inverse, songer, qu'il ne s'agit là que d'une manifestation provisoire, somme toute innocente (11), de l'opposition des résidents au Parc... Tel semble être le point de vue des forestiers. Sans doute ne sont-ils plus directement concernés par la chasse, mais ils ne font guère d'excès de zèle pour aider leurs collègues du Parc à faire respecter la loi. Exclusivement préoccupés de l'avenir des peuplements (ou presque), les forestiers ont bien du mal à admettre que des prélèvements excessifs sur les populations de cerfs, de chevreuils et de sangliers, soient une catastrophe. "Le gibier fait partie de l'écosystème forestier et le forestier doit le préserver. Mais, sa mission, c'est d'éduquer les arbres et d'assurer la pérennité du couvert. S'il y avait surpopulation de cerfs ou de chevreuils, si la régénération était compromise, alors, pas de doute, le forestier donnerait priorité à l'arbre. Mais on n'en est pas encore là sur l'Aigoual, loin de là. Il n'y a pas de dégâts causés par les animaux aux peuplements. Il y a juste les sangliers qui font du désordre dans les plantations". Pour cet agent, il y a braconnage et braconnage, et, selon la situation, il faut juger du tolérable. D'accord pour protester quand un chevreuil ou une biche sont braconnés, surtout si c'est en pleine réserve... mais pourquoi ferait-on un scandale pour quelques sangliers : "Il y aura toujours assez de sangliers sur l'Aigoual avec la déprise agricole. Et moins il y en aura, mieux la forêt se portera, et les cultures". En tout état de cause, "mieux vaut attendre que ça se tasse... plus on les pourchassera, plus ils auront envie de braconner. Avec du temps, de la patience, de la persuasion, les chasseurs sauront bien faire le ménage eux-mêmes. Ce serait une erreur de les braquer".

Profitant de cette différence de point de vue entre le Parc et l'Office, sachant qu'ils n'ont guère à craindre de voir les gardes forestiers jouer aux gardes-chasse, les chasseurs de l'Aigoual s'octroient la plus grande marge de liberté possible. Ceux-là mêmes qui adhèrent à l'Association cynégétique jouent sur les deux tableaux. En chasseurs responsables, ils soutiennent le Parc pour les mesures prises en faveur du gibier et ils participent à des lâchers, en bordure de zone centrale, avec l'appui de la Fédération. Mais ils n'hésitent pas, quand ils sont au village et que les gardes ont le dos tourné, à transgresser les règles établies.

(11) Le terme a de quoi choquer. Mais nous tenons le braconnage pour plus innocent que ne furent au XIX^e siècle les réactions des riverains lorsque les gardes forestiers furent chargés d'évincer le bétail des forêts soumises. En de nombreuses régions, ils se trouvèrent alors mis au ban de la société locale, souvent insultés, parfois roués de coups... Quelques-uns, proprement trucidés. Après tout ne vaut-il pas mieux braconner quelques sangliers "pour narguer le garde" et ne pas hésiter, lorsque l'occasion se présente, à lui offrir un pot ?

D'où la nécessité, pour les deux établissements publics, de débattre des procédures nécessaires au contrôle des usages et des usagers et de négocier une politique commune concernant la fréquentation de la forêt et la gestion de la faune.

Quoi qu'il en soit, les forestiers, dans l'ensemble, s'inquiètent des velléités de réglementation du Parc. Héritiers d'une administration forestière qui fut, au XIX^e siècle, une "administration gendarme" et dut, confrontée à la résistance des populations riveraines (l'Aigoual fut un des rares cas où les conflits furent aisément maîtrisés), apprendre à faire preuve de patience et de souplesse, les agents de l'Office veulent prendre le temps et se donner les moyens de convaincre.

D'où la profession de foi de l'un d'entre eux : "Gérer un peuplement, c'est négocier avec la nature. Mais gérer une forêt, c'est aussi négocier avec les exploitants, avec les chasseurs, avec les cueilleurs de champignons. C'est négocier avec tous ceux qui ont un intérêt à défendre ou qui croient avoir le droit de faire ce qu'ils veulent en forêt". A quoi sert-il de réglementer et d'interdire si ce n'est pas jours que leurs pratiques sont plus légitimes que celles des autres. Les chasseurs se plaignent des cueilleurs de champignons et demandent qu'on les en débarrasse. "Les amoureux de la nature détestent les chasseurs et c'est bien réciproque". Ceux qui pratiquent la randonnée hors des sentiers battus pour déguster la nature en bonne compagnie et en silence, découvrir des paysages, herboriser, collectionner des kilomètres ou des photos, se scandalisent volontiers de voir tant de familles agglutinées, bâfrant à quelques mètres de leur voir-promeneurs du dimanche et des touristes en été, voudraient, à l'époque des champignons, expulser les "gens d'ailleurs" : de Nîmes, de Montpellier, et même de Florac.

Mais, pour les forestiers, ce serait une erreur de s'appuyer sur ces réactions épidermiques d'intolérance pour réserver l'usage de la forêt aux riverains et aux usagers dont le comportement est le plus respectueux de la nature. "La forêt est à tout le monde, et pas à un seul type d'usager, c'est la mission du forestier d'accueillir le public et de l'inviter à respecter la flore, la faune et le silence" affirme un de nos interlocuteurs, "et pour que les gens respectent la nature, il faut les respecter, pas les traiter comme des délinquants". Et son collègue de renchérir : "Quand ils ne respectent pas la forêt, il faut discuter avec les gens. Cela demande soi-même d'être tolérant, cela demande du doigté. Mais on ne résout rien en faisant la police. En distribuant des P-V., on fait des mécontents et ça peut être dangereux".

Là réside, aux yeux des forestiers, l'argument le plus convainquant en faveur des technologies douces de pouvoir auxquelles ils se sont convertis. C'est "l'argument de l'allumette". Les forestiers craignent les représailles : "La

forêt est combustible... Il ne faut pas prendre de risques inutiles pour préserver la faune et la flore d'un risque moindre..." "Il ne faut pas jouer avec le feu". Que la crainte soit réelle ou feinte, l'argument selon lequel il convient de renoncer à faire de la discipline et chercher, en accord avec les agents de l'Office, les moyens d'inviter les usagers à s'autodiscipliner, a de quoi convaincre les agents du Parc.

La tactique des forestiers est cohérente. Sa souplesse fait même un heureux contraste avec la rigueur supposée du Parc. Le Parc, quant à lui, semble hésiter sur la doctrine. Selon leur expérience, leur caractère ou leurs attributions, ses agents penchent vers la prudence des forestiers ou en dénoncent le laxisme.

On peut estimer qu'il serait souhaitable que le Parc, se laissant séduire par les "techniques douces de pouvoir", les complète par un intense effort pédagogique : ce n'est pas, en effet, la surveillance discrète de quelques gardes, n'hésitant pas à discuter avec les gens, qui convaincraient les milliers de personnes qui fréquentent la forêt et y chassent, de respecter la nature... et les autres usagers. On peut, à l'inverse, considérer que la situation actuelle assure, en fin de compte, une relative maîtrise des usages en forêt : chacun sait que le couple du bon et du mauvais gendarme est celui qui, le mieux, fait respecter la loi. Dans ce cas, le Parc aurait autant à se féliciter du "laxisme" des forestiers que l'Office de la "rigueur dogmatique" du Parc.

A chacun sa forêt

Le Parc ne remet pas en cause les aménagements programmés par les forestiers. L'Office s'est accommodé des demandes du Parc ; il les accueille avec intérêt, quand bien même il ne leur donne pas de suite. Il faut se féliciter de voir ainsi les convergences prendre le pas sur les procès d'intention. Mais il serait regrettable que ce consensus n'en arrivât à occulter des différences de point de vue, dont la confrontation peut être stimulante. Ce n'est en effet pas la même forêt que l'on entend gérer.

Les deux établissements publics n'ont ni la même définition de ce qui fait l'objet de la gestion forestière ni, par voie de conséquence, les mêmes objectifs à lui assigner. Cela tient à leurs missions respectives. Cela tient aussi au savoir dont ils se réclament.

L'horizon des forestiers se borne à la forêt. A l'inverse, la forêt n'est, pour le Parc, qu'un élément de l'espace rural dont il se doit de maîtriser et d'orienter la mise en valeur.

En second lieu, les forestiers et les agents du Parc n'ont pas la même conception de la forêt : les premiers voient des peuplements d'arbres où les

seconds voient des milieux. Pour les forestiers, il s'agit d'assurer, à long terme, le renouvellement de l'état boisé. La sylviculture revient à contrôler la dynamique d'une population d'arbres, en situation de compétition. Certes, les forestiers sont tout à fait capables d'assigner d'autres objectifs à leur gestion : produire un paysage agréable et varié, assurer l'accueil du public, l'entretien du gibier, etc., mais de tels buts ne sauraient être que subordonnés et ne sont, de fait, retenus, que dans la mesure où il s'avèrent compatibles avec l'exploitation raisonnée de la ressource à renouveler, par un traitement adéquat du peuplement.

Les arbres ne cachent pas la forêt aux responsables et aux agents du Parc. La forêt est, pour eux, un ensemble de milieux, d'écosystèmes interdépendants. Aussi se préoccupent-ils des conséquences écologiques de la gestion des peuplements et des techniques sylvicoles qui leur sont appliquées.

Les écologistes du Parc peuvent, sinon poursuivre des objectifs différents de ceux des forestiers, du moins hiérarchiser différemment les objectifs de la gestion forestière. De par ses missions et sa conception des forêts, le Parc dispose ainsi d'une capacité de proposition, qui oblige les forestiers, sinon à sortir des sentiers battus, du moins à réfléchir aux moyens de le faire.

Mais, pour admettre des objectifs subordonnés à ceux de l'aménagement forestier, a fortiori pour expérimenter, selon les "exigences" du Parc, une sylviculture *ad-hoc*, les forestiers sont en droit d'attendre une formulation précise des orientations qui leur sont proposées. Le Parc est donc sommé de justifier ses objectifs par une analyse systématique des conséquences écologiques, du court au long terme, des traitements pratiqués par l'Office. De même est-il tenu de préciser la manière dont il entend "gérer la faune". S'agit-il d'élaborer, sur la base d'un inventaire, un programme général de protection, et de renforcer des différentes populations animales autochtones ou bien d'une gestion cynégétique associée à quelques mesures de protection des espèces les plus menacées ? S'agit-il de corriger, dans le cadre même de la gestion des peuplements, les effets pervers qu'elle peut avoir sur la faune (ou le gibier) ou bien d'expérimenter des traitements dont l'objectif prioritaire serait de renforcer la faune (ou de diversifier le gibier) ? Autant de questions qui sont aujourd'hui encore en suspens.

De nombreuses critiques adressées par le Parc à l'Office ont été formulées au nom de la "diversité". Il en fut ainsi des craintes exprimées au sujet d'une tendance forestière à homogénéiser les peuplements, de quelques polémiques sur le maintien des pineraies. De même, la "diversité" a-t-elle justifié les mesures préconisées en faveur de la faune, la protection des feuillus et le maintien de quelques arbres morts (pour l'entomofaune et l'avifaune). Les forestiers, eux-mêmes, reprennent l'objectif à leur compte, n'hésitant pas d'ailleurs, nous l'avons vu, à justifier par là l'introduction d'espèces exotiques ou bien à critiquer la propension du Parc à réduire la faune au gibier et à quel-

- 180 -

ques espèces protégées par la loi. La notion de diversité est si consensuelle, si aisément manipulable, que les agents de l'Office se gardent bien de demander au Parc des précisions sur ce qu'il entend par là. Aussi, loin d'ouvrir un débat sur ce que pourraient être des objectifs "écologiques", la valeur que tous s'accordent à reconnaître à la "diversité" offre à chacun un arsenal de ruses rhétoriques, lui permettant de justifier son point de vue.

Mieux vaudrait discuter fermement des définitions de la diversité, et elles sont multiples, que de manipuler dans l'argumentation une notion consensuelle et confuse, consensuelle parce que confuse. La diversité n'est-elle pas une notion carrefour, car fourre-tout.

Le débat sur les objectifs écologiques que pourrait avoir — ou admettre — la gestion des forêts gagnerait en clarté, si l'on établissait un dossier complet, argumenté, fondé sur des observations systématiques et des indicateurs précis, embrassant l'ensemble des effets de l'actuelle gestion forestière sur l'évolution de la faune, de la flore, du paysage, etc. Autrement dit, si le Parc utilisait ses connaissances et la possibilité qu'il a d'impulser des recherches, pour définir en quelque sorte sa problématique, c'est-à-dire, sur la base d'un diagnostic, un ensemble articulé d'objectifs précis et mesurables.

S'il entend promouvoir une "gestion écologique" de la forêt, le Parc est donc invité à étayer ses directives par des arguments écologiques solides en rapport avec des objectifs clairement énoncés et cohérents. De même, invité à diversifier ses systèmes techniques de gestion, l'Office ne peut que signaler ses incertitudes et les études qui s'avèreraient nécessaires pour les lever.

Les forestiers disposent en effet d'un petit nombre de modèles techniques (fondés sur une connaissance, en certains cas systématique, en d'autres empirique, de la dynamique des peuplements) qui leur permettent de gérer des peuplements en produisant du bois. Mais ils ne disposent pas des données qui leur permettraient de gérer des forêts en fonction d'autres objectifs prioritaires.

Ce n'est point tant parce qu'ils n'en prennent pas les objectifs au sérieux, que parce qu'ils craignent de ne savoir que faire, que les forestiers manifestent des réticences que bien des protecteurs de la nature leur reprochent, au sujet d'une "sylviculture du ténard" ou d'une "sylviculture de l'ours". S'il y a une sylviculture du ténard ou de l'ours ou de la faune en général, elle est à inventer. Les forestiers ne savent pas (et il est toujours difficile à un spécialiste d'admettre qu'il ignore, surtout s'il est interpellé par d'autres spécialistes), quelle succession d'interventions techniques cela suppose. Quant à une sylviculture de la "diversité", la seule chose que savent à son sujet les forestiers, c'est, nous le verrons, que ce ne saurait être de "laisser faire la nature".

Le débat scientifique entre les deux institutions peut ainsi déboucher sur un programme de recherches. Est-ce à dire que l'accumulation des

- 181 -

connaissances permettra, à la longue, de résoudre les divergences ? Cela n'est pas certain.

A chacun sa nature

Ecologues et forestiers conçoivent, les uns comme les autres, que toute biocénose, reproduite par les activités humaines, s'inscrirait, si cette intervention venait à disparaître, dans un processus dynamique qui irait, théoriquement, des groupements pionniers à une formation climacique. Bien évidemment, nul ne songe à reconstituer le climax de l'Aigoual. Pour les forestiers, comme pour les écologistes, le climax n'est pas un but mais une référence. Il est ce vers quoi tend la nature.

Seule représentation scientifique de la nature, le climax met ainsi en perspective les biocénoses et leur évolution. Or le problème est justement que, s'ils se réfèrent à la même théorie des séries évolutives, écologistes et forestiers ont une conception radicalement opposée du climax.

Pour les écologues (et les écologistes), le climax, c'est la diversité : des biocénoses complexes, stables, en équilibre avec le milieu. A l'inverse, les agents locaux de l'Office estiment que, du moins dans les conditions de l'Aigoual, la biocénose climax est monotone, pauvre en flore et en faune. Partout, hormis les pelouses sur les croupes, il y aurait un peuplement dense de hêtres, avec, en sous-bois, une strate exclusivement constituée de plantes à floraison précoce (capables de fructifier avant que les hêtres ne débourent). Aussi la faune d'herbivores serait-elle excessivement réduite et l'avifaune limitée à quelques espèces.

Aurait-on, pour autant atteint un équilibre stable ? Non. D'abord en raison de la faible complexité de la biocénose. Ensuite, le peuplement de hêtres serait alors trop dense pour se régénérer naturellement. En effet, dans une forêt climacique, les arbres restent sur pied et dépérissent, longtemps après la dendropause (12). Il faut attendre qu'un vent les abatte pour que les multiples tiges dominées puissent prendre leur place. Aussi, à la longue, le couvert est si dense que le hêtre n'a plus assez de lumière pour pousser. D'autre part, toute forêt naturelle est encombrée de troncs d'arbres morts, d'une épaisse litière de feuilles qui se décomposent d'autant plus lentement que, dans des conditions d'altitude, la pédofaune est limitée par le froid et qu'il y a peu de lumière. Cette strate de matière organique inerte empêche la germination des faines. La hêtraie climacique, quand elle s'est stabilisée, vieillit sur pieds sans se régénérer. Elle ne se régénère que par des catastrophes naturelles : tempêtes abattant les arbres âgés, invasions d'insectes ou de pourritures, foudre "créant des

(12) Dendropause : moment où l'arbre cesse de croître.

- 182 -

clairières d'autant plus vastes que cette forêt, encombrée de bois mort, est un véritable amadou. Walt Disney a parfaitement compris le cycle naturel de la forêt climacique, en montrant, dans *Bambi*, que cette forêt ne se régénère que par le feu".

Dans tous les cas, on revient, par trouées plus ou moins vastes, soit au stade d'une lande arbustive — avec quelques cépées de hêtres résiduelles — soit même au stade d'une lande pionnière... et il faudra repartir toute la série évolutive pour retrouver la hêtraie climacique.

Si l'on veut assurer la pérennité du couvert forestier — et, par exemple, la stabilité de la hêtraie, il faut intervenir : pratiquer des éclaircies ; favoriser le rajeunissement naturel, en dégageant les porte-graines et en nettoyant le sous-bois ; faciliter le développement des jeunes tiges, en éliminant les vieux arbres, etc. Tel est bien, justifié par la nature même du climax, le principe de la sylviculture : il s'agit, tout en prélevant du bois (parce que l'on en prélève) de manipuler la strate arbustive de la phytocénose, de telle sorte qu'elle puisse se régénérer. Il s'agit de greffer un petit cycle sur le grand cycle de la série évolutive qui, aboutissant au climax, ne se reproduit que par catastrophes. Puisque les forestiers interviennent à différents stades de la série, qu'ils accélèrent, par semis ou par plantation, la colonisation des pelouses ou des landes par des peuplements arbustifs, parce qu'ils peuvent introduire des essences non autochtones, modifier par les dégagements qu'ils opèrent et par les éclaircies, les conditions de la concurrence interspécifique, ils connectent, sur le grand cycle naturel, une multitude de petits cycles contrôlés. La diversité n'est donc pas "naturelle" : elle est le résultat de ces cycles greffés, et donc, en un sens, de l'artificialisation du milieu à laquelle les forestiers procèdent. "L'Office ne produit pas seulement du bois, il produit de la diversité... et il produit ce paysage "naturel", qui n'est pas naturel. Bien plus, c'est la sylviculture qui rend la forêt pénétrable... aussi bien pour les hommes que pour la faune mammifère, et donc pour le gibier".

Pour convaincant qu'il soit, ce scénario est mis en doute par les écologistes. Deux critiques peuvent ainsi lui être adressées. D'abord, même si l'on consent aux présupposés des forestiers, et si l'on suit leur argumentation, on trouve, au moment même où est admise l'idée selon laquelle une hêtraie climacique ne se régénère que par catastrophes, un point de rebroussement possible, conduisant à des conclusions inverses. En effet, si la hêtraie climacique se régénère par cataclysmes, détruisant, par trouées plus ou moins vastes, le peuplement, chaque fois, sur l'espace ainsi dégagé, recommence une série évolutive qui, quelques siècles plus tard, rétablira la hêtraie. Ces accidents : ouragans, invasions dévastatrices, incendies naturels, sont rares. Mais, à l'échelle de plusieurs siècles, la probabilité est grande que plusieurs d'entre eux aient successivement réamorçé, par endroits, une succession d'écosystèmes, allant des landes à la hêtraie. Si l'on tient donc la hêtraie climacique pour instable, il faut reconnaître que le paysage végétal de la "nature" serait divers : il comporterait des peuplements vieillissants de hêtres, mais aussi tous les sta-

- 183 -

des intermédiaires, présents dans les trouées successivement opérées par des accidents naturels. Il n'est donc pas exact de dire que le paysage climacique de l'Aigoual serait nécessairement monotone. La biocénose climacique le serait, mais, elle serait imbriquée avec toutes les biocénoses de la série.

On peut ensuite contester les présupposés même des forestiers et l'on peut avancer qu'il n'y a d'évolution tendancielle vers la hêtraie dense et sombre que dans la mesure où certains grands herbivores ont disparu (et ne peuvent être réintroduits) et où la chasse maintient à de faibles densités les populations de cerfs et de chevreuils. Si l'on suppose, par contre, que l'on se trouve, dès le point d'abandon, en présence d'une faune herbivore abondante (ou que l'on prend des mesures pour renforcer les populations existantes), l'envahissement du hêtre, dans les sous-bois, se trouvera entravé. Les chablis formeront des clairières dans les peuplements vieillissants de pins, laissant, par places, des landes, dont la recolonisation sera d'autant plus lente que la pression de pâturage naturel sera plus forte. Le sous-bois de la hêtraie lui-même, soumis à la dent des herbivores, sera moins impénétrable. Les chevreuils se chargeant des dégagements, la forêt se régénérera naturellement, le vent prenant les coupes en charge.

Le scénario "écologique" aboutit donc à un paysage moins impénétrable que ne le prétendent les forestiers ; plus divers, puisque composé d'un patchwork associant à la formation climacique (version "pâturée") des formations intermédiaires, que la présence d'une faune herbivore maintient en équilibre. Une nature, donc, riche, avec une flore et une faune variées (on y trouve toutes les espèces caractéristiques de la série, des pionnières au hêtre). Herbivores, granivores et fructivores y trouvent leur pitance ; n'étant ni dérangés, ni décimés par les chasseurs, ils prospèrent pour la plus grande joie de leurs prédateurs, qui, eux-mêmes, etc.

Cette différence de conception peut surprendre. Et l'on voudrait savoir laquelle est vraie. Ce serait en vain.

Notion indispensable pour penser la dynamique des biocénoses, sur le registre du temps long (et en l'absence de toute intervention humaine), le climax correspond, certes, dans la conception thermodynamique de l'écologie, à un état — théorique — où le stock de biomasse atteint son maximum (sigmoïde). Mais le climax n'existe pas, ou du moins, nul ne sait précisément ce qu'il est. Les écosystèmes qui nous environnent ont depuis longtemps été mis en valeur par l'homme. Ceux qui sont délaissés ne le sont pas depuis assez longtemps : ce ne sont que des formations transitoires. Si l'on suppose que le climat n'a pas d'histoire — ce que nous savons faux — on peut dire quelles seraient les espèces présentes, mais non la composition spécifique précise de la biocénose climacique.

A vrai dire, le climax est une fiction, comme le remarque DROUIN

(13). "On peut se demander si un écosystème climax "idéal" a jamais pu réellement exister. Les variations climatiques de longue durée, les accidents tectoniques, les modifications relativement lentes ou brutales du biotope, comme les fluctuations de courte amplitude autour du climax, font de la notion de climax une abstraction, une fiction rationnelle. Mais précisément, n'est-ce pas à partir de ce stade imaginaire, de cet équilibre jamais totalement atteint, que l'on peut penser les stades successifs de l'évolution [...] ? Il faudrait ainsi considérer la notion de climax un peu comme la mécanique classique considère celle de mouvement d'inertie. Il s'agit dans les deux cas d'une situation matériellement irréalisable et dont la formulation doit beaucoup à l'idée métaphysique d'un ordre de la nature. Dans les deux cas, on retrouve les phénomènes, le réel observable, dès lors qu'on prend en compte les autres facteurs : ici les frottements et la résistance de l'air, là le réchauffement du climat ou l'action de l'homme".

La remarque nous semble judicieuse. Le climax, comme le mouvement d'inertie, est une fiction. Le mouvement d'inertie n'existe pas... et pourtant il faut le postuler pour penser le mouvement. De même le climax n'existe pas... mais il faut le poser pour penser la dynamique des écosystèmes. Cependant, il est une différence, que DROUIN ne relève pas. Si l'on ne saurait présenter un mouvement d'inertie, on peut le représenter par une fonction linéaire simple, donnant une longueur en fonction du temps. Par contre, le climax ne peut être ni présenté (il n'y a pas de formation climacique sous nos climats) ni même représenté (certes, la thermodynamique en fournit une représentation énergétique relativement simple : le haut de courbe d'une sigmoïde... mais elle ne définit ainsi ni la composition spécifique, ni l'ensemble des actions et rétroactions entre populations). Fiction, comme le mouvement d'inertie, comme le point de fuite dans la construction perspective, le climax ne se peut, en outre, arriver à un mathème simple (la fonction linéaire pour le mouvement ; le point pour la perspective). On peut ainsi lui accorder des qualités diverses, voire opposées, sans être démenti ni par une observation rigoureuse des faits, ni par le développement d'une déduction mathématique. Alors, puisque la science est muette, l'imaginaire peut parler. Il remanie constamment de vieux schèmes.

Si, lors de la découverte des îles d'Amérique, certains naturalistes, comme BUFFON, virent dans la "nature sauvage" un milieu inhospitalier, hostile, d'autres penseurs, comme Bernardin de SAINT-PIERRE y virent un lieu de pureté et de délices. Les premiers naturalistes qui postulerent l'existence d'une nature primitive, vers laquelle s'acheminait toute région que les hommes cesseraient de cultiver, y virent un état où tous les êtres, hommes compris, peuvent trouver l'abondance et satisfaire la diversité de leurs besoins. Là est le point de prodigalité extrême de la nature. C'est l'harmonie, stade originel de la nature, conçu selon le plan du Créateur.

(13) J.-M. DROUIN. "La naissance du concept d'écosystèmes" (1984). Thèse de troisième cycle présentée en 1984 à l'université de Paris I sous la direction de Michel SERRES (215 p.)

Le finalisme insistant des premiers à penser une sorte de climax (comme cette nature originelle à laquelle nous reviendrions si, par sagesse, nous nous soumettions à ses lois) permet de décrire un Eden d'abondance.

Longtemps cette image du climax édénique a marqué, et parasité le discours scientifique (on en trouve les traces chez un agrobotaniste aussi averti et inventif que KUNHOLTZ-LORDAT). Il a fallu attendre la théorie trophique des écosystèmes, et la réalisation de bilans énergétiques, pour que les scientifiques se départissent de cette image d'un climax d'abondance. On apprit alors que, si une biocénose climacique existe, elle est improductive et inutile à l'homme (à moins qu'il n'en fasse une exploitation minière, détruisant à son profit la biomasse accumulée). Nous savons désormais que la nature tend vers un état théorique — et sans doute jamais atteint — qui représente la thésaurisation maximale de l'énergie et les basses eaux de la production. Nous savons la nature parcimonieuse à l'équilibre et donc qu'il faut, aux hommes, entretenir un permanent déséquilibre pour profiter de "sa prodigalité".

Si la question de l'abondance est donc tranchée (au bénéfice de ceux qui posent la nature hostile) les deux images opposées de la nature subsistent, parasitant encore les discours scientifiques que l'on tient sur elle. Pour les uns — les forestiers, héritiers en cela de BUFFON — le climax demeure une biocénose inaccueillante, monotone, déséquilibrée. Pour les héritiers de l'image édénique — écologues et, plus encore, écologistes — il demeure un espace ouvert, divers, riche, luxuriant, équilibré. C'est que les premiers supposent implicitement que la nature est une matière brute à élaborer et les autres qu'elle est une création parfaite et achevée.

Que cette fiction régulatrice qu'est le climax soit fixée à deux images opposées de la nature, n'est pas sans conséquence sur l'appréciation que l'on porte sur l'évolution du paysage végétal. N'oublions pas que, dans la terminologie des écologues, les transformations d'une biocénose qui vont dans le sens de la série évolutive (tendant ainsi vers la réalisation, à terme, du climax) sont qualifiées de progressives ; celles qui s'en éloignent, ou en dévient, de régressives. Les connotations de ces termes, valorisent les évolutions "naturelles" au détriment de toutes les mises en valeur "artificielles". Mieux vaut la forêt vierge que la futaie jardinée, la jardinée que la régulière, la futaie que la prairie, la prairie que le champ, le champ que la serre, la serre que l'usine.

Mettant ainsi, en des perspectives opposées, la gestion des forêts, les deux images du climax conduisent à des appréciations divergentes de toutes les interventions techniques.

Pour les forestiers, c'est l'agriculture, le pastoralisme et la sylviculture qui créent la diversité, maintiennent à long terme un milieu favorable à la faune et des formations végétales "ouvertes". Pour les protecteurs de la nature, chaque coupe est un traumatisme infligé aux biocénoses, et l'art du forestier

est incompatible avec la préservation des équilibres naturels de milieux complexes.

Il faut donc penser qu'au-delà des désaccords portant sur des détails, subsiste, les fondant, une différence de point de vue irréductible et, par bien des aspects, indépassable. Le débat peut néanmoins être fructueux, si l'on admet qu'aucune image du climax n'est vraie ou qu'elles peuvent l'être toutes les deux et si leur opposition se trouve dédramatisée.

La nature n'existe plus et le climax n'existe pas. On peut donc dire que toute proposition les concernant est admissible et on peut les doter de toutes les qualités possibles. Depuis le Néolithique — avant même sans doute — on est dans l'entre-deux de la nature et de l'artifice. Nous proposerions donc d'admettre que, depuis lors, et pour longtemps, les sociétés manipulent — plus qu'elles ne les "artificialisent", ne les détruisent, ne les exploitent — des écosystèmes toujours déjà manipulés. S'il y a donc à opérer des choix, ils portent sur différentes méthodes de manipulation maîtrisables à un moment donné (compte-tenu de l'état des connaissances, des techniques et des moyens disponibles). On peut alors considérer qu'il faut retenir celle qui, tout en assurant à long terme les conditions de sa reproduction, correspond clairement à des besoins, à des aspirations, à des désirs exprimés par certains groupes sociaux et reconnus, après débat politique, pour légitimes.